

## **COMPTE RENDU DE REUNION**

Date : 25/06/2015

Lieu : Salle des fêtes

**Participants :**

Maurice BOULETIN - Raphaël CHEVALARD - Brigitte HOOGE - Sylvie LARCHEVEQUE - Julien LACROIX - Bruno LACROIX - Stéphane LHUISSIER - Anne LUPIAC - Jean-Marc MARTIN - Claude PALISSE - Lysiane PALISSE - Patrick PALISSE - Frédéric PUGNERE - Joël PUJADE - Francis ROUZAUD - Mireille ROUZAUD - Elia THORNTON - Marlène CANDEL - François BROQUIN - Daniel SOUVIGNET

**Absents excusés :** Frédéric PUGNERE - Anne LUPIAC - Joël PUJADE - Julien LACROIX - Raphaël CHEVALARD - Jean-Marc MARTIN

Objet : **REUNION ORDINAIRE DE LA COMMISSION  
PATRIMOINE ET ENVIRONNEMENT**

**Diffusion :** Membres de la Commission - Conseil Municipal - Secrétaire de mairie

Rédacteur : Patrick PALISSE

Date de diffusion : 25/06/2015

	<b>COMPTE RENDU (Suite)</b>	Indice : 00  Page : Page 2 sur 5
--	---------------------------------	--

## ORDRE DU JOUR

1. Prochaine visite du village et de son environnement
2. Visites du patrimoine
3. Entretien et enrichissement du patrimoine
4. Adhésion à l'Association Nationale pour la Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturnes
5. Questions Diverses

### **1. PREAMBULE**

Les membres de la Commission Patrimoine et Environnement souhaitent la bienvenue à Daniel SOUVIGNET nouveau membre de la Commission.

### **2. PROCHAINE VISITE DU VILLAGE ET DE SON ENVIRONNEMENT**

Une nouvelle sortie sera organisée selon le programme préparé par Maurice, le samedi 26 septembre avec pique-nique.

### **3. VISITES DU PATRIMOINE**

Histoires de clochers : une demi-journée organisée par l'Agglomération du Gard Rhodanien le 28 juillet de 9 heures à 12 heures avec apéritif à la fin.

Journées du patrimoine : deux journées se tiendront les 19/09 encadrées par la paroisse et le 20/09 par la Mairie.

### **4. ENTRETIEN ET ENRICHISSEMENT DU PATRIMOINE**

Réalisations engagées depuis la dernière réunion :

- Vieux cimetière : réfection des 2 murs en pierres par l'Association passe-muraille de longueur totale 77 m. L'Agglomération du Gard Rhodanien nous a demandé une inauguration officielle à laquelle nous avons souscrit. Date en attente.
- Chemin de la Garonne : rénovation du mur en pierres au droit du terrain de sport
- Salle des fêtes : mise en service de la fontaine en recirculation avec purification de l'eau (reste mise en place d'une horloge sur circuit de recirculation)
- Salle des fêtes : mise en service d'un point d'eau à l'Ouest (reste robinet à mettre en place)
- Ecole du bas : mise en place d'internet
- Salle des fêtes : mise en place d'internet et vidéo projection (qui fonctionne très bien selon le constat fait ce jour...)

Nos projets transmis à l'Agglomération du Gard Rhodanien, pour les interventions de passe-muraille sont les suivants :

- Réfection du Gué du Chaulendy
- Construction d'un Four Communal : le lieu est à définir mais la « Grand Terre » semble bien appropriée
- Rénovation et mise en propreté des Calvaires
- Déplacement du mur du Chemin de la Bédaire

La réponse de l'Agglomération du Gard Rhodanien est en attente.

<b>COMPTE RENDU (Suite)</b>	Indice : 00  Page : Page 3 sur 5
---------------------------------	--

## **5. ADHESION A L'ASSOCIATION NATIONALE POUR LA PROTECTION DU CIEL ET DE L'ENVIRONNEMENT NOCTURNES**

Rappel : la mairie coupe l'éclairage public :

- de minuit à 6h du matin dans le Secteur la Combe de Robin toute l'année
- de minuit à 6h du matin dans le Secteur Village du 1<sup>er</sup> septembre au 31 mai et de 1h30 à 6h du 1<sup>er</sup> juin au 31 Aout. Il semblerait que le rétablissement de l'éclairage de minuit à 1h30 en juin dans ce secteur ne soit pas justifié.

L'ANPCEN est une association Française dont l'objet social est entièrement dédié aux enjeux pluriels de la qualité de la nuit et de l'environnement nocturnes, depuis plus de 15 ans. L'action de l'ANPCEN ne se résume pas à une action visible quelques minutes ou quelques heures dans l'année. Elle est la seule association œuvrant par une approche globale et aux deux dimensions d'action, nationale et locale, avec des coopérations internationales. Avec ses adhérents et plus d'une centaine d'associations membres, l'ANPCEN mobilise plus de 6000 personnes. Elle agit au niveau national comme local, de manière désintéressée et bénévole. Déjà reconnue d'intérêt général, elle a reçu en 2014, pour la 1<sup>ère</sup> fois, l'agrément national des associations de protection de l'environnement. Conférences, animations, expositions... : 70 correspondants locaux de l'association alertent et sensibilisent toute l'année citoyens et décideurs publics nationaux et locaux sur la pollution et les nuisances lumineuses.

Par ailleurs, l'ANPCEN a conçu une charte actualisée en 2015, qu'elle propose à la signature des communes qui acceptent de s'engager volontairement à rénover leur éclairage extérieur et ses usages, en intégrant les dimensions environnementales dans leur projet. 200 communes, conseils généraux, communauté de communes, syndicats d'énergie l'ont déjà signée : 2 100 000 habitants sont déjà concernés. L'ANPCEN organise des échanges et rencontres, apporte des solutions et des conseils à tous ceux qui souhaitent notamment mieux gérer l'éclairage public.

### **Les effets de la pollution lumineuse**

Aujourd'hui, la très grande majorité de l'espace urbanisé aussi bien en ville qu'à la campagne est enveloppé d'un halo lumineux qui s'étend bien au-delà de son périmètre initial d'émission. La cause de ce halo plus ou moins marqué vient de la lumière artificielle mal orientée ou/et d'intensité excessive, émise par différentes sources d'éclairage extérieur (éclairages publics et privés, enseignes et publicités lumineuses ou éclairées, mises en lumière, ...) qui se diffuse ensuite dans l'atmosphère d'autant plus efficacement qu'elle est émise dans une direction proche de l'horizontale et en l'absence d'obstacles. Ce phénomène de halo lumineux est encore amplifié par la présence d'une couverture nuageuse qui reflète alors très fortement vers le sol la lumière perdue, en dehors de la surface utile à éclairer, et produit au final dans les centres urbains, un crépuscule permanent qui fait disparaître les variations naturelles d'obscurité produites par exemple par le cycle lunaire qui rythme l'activité de beaucoup d'espèces la nuit.

La vie s'est construite depuis des milliards d'années sur un rythme biologique articulé à l'alternance du jour et de la nuit. Les nuisances lumineuses peuvent ainsi affecter plus ou moins ponctuellement les écosystèmes. Mais elles peuvent aussi devenir une pollution continue en tant que telle aux effets irréversibles. L'ANPCEN rappelle que la biodiversité diurne comme nocturne a besoin d'une alternance du jour et de la nuit. La flore est également impactée. Faune et flore voient souvent leur destin liés : une grande partie des plantes et cultures dépend des insectes diurnes et nocturnes, en particulier pour leur pollinisation. Beaucoup d'espèces dans le monde du vivant sont nocturnes : plus de 60% des invertébrés et mammifères, 90% des amphibiens, 95 % des papillons en France... et

<b>COMPTE RENDU (Suite)</b>	Indice : 00  Page : Page 4 sur 5
---------------------------------	--

ont donc le besoin d'une obscurité la plus complète et la plus longue possible pour assurer leur cycle biologique (alimentation, reproduction, migration...). Les espèces diurnes ont aussi besoin de la nuit tout simplement pour se reposer et régénérer efficacement les cellules de leur organisme.

La lumière artificielle la nuit exerce désormais une nouvelle pression sur l'environnement et la biodiversité. Elle peut avoir des effets directs localement par l'éblouissement d'espèces nocturnes modifiant ou l'empêchement de leurs déplacements, ou en perturbant la chaîne alimentaire et les relations proie/prédateur. La lumière artificielle peut entraîner l'attraction ou la répulsion d'espèces, ainsi que la variation de la photopériode pour les plantes. Elle a aussi des effets indirects et diffus, par l'augmentation du niveau de luminosité ambiante dans l'ensemble des milieux, terrestres, aquatiques, aériens, la nuit ... et ce, non seulement à proximité des sources lumineuses, mais aussi à distance de celles-ci.

### **Dépenses publiques à maîtriser**

Gains minimum : 25 à 50 % au minimum : le potentiel d'économies budgétaires peut varier de 25 à 50% au minimum et l'ANPCEN constate dans nombre de communes que les gains vont au-delà. A l'heure où les pouvoirs publics demandent aux particuliers de maîtriser leurs dépenses en énergie et dans un contexte de rigueur de l'Etat français, l'éclairage public représente dans le budget des communes 37% de la facture d'électricité en métropole. Dans les Dom, il s'agit de la 1ère dépense d'électricité.

### **Concours « Villes et Villages Etoilés »**

Un concours « Villes et villages étoilés », lancé depuis plusieurs années par l'association (inscription avant le 15 septembre) valorise localement toutes les communes qui agissent ou veulent progresser : 389 communes labellisées ont vu leur démarche de progrès valorisée.

En 2015, les partenaires de "Villes et Villages Étoilés" ont tous renouvelé leur soutien au concours de l'ANPCEN : la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO), le Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie, les Parcs Nationaux de France (PNF) et la Fédération Nationale des Parcs Naturels Régionaux de France (FNPFRF).

Le concours permet d'évaluer :

- des éléments qualitatifs ou plus techniques, pour avoir une vision globale des choix effectués par votre commune pour ses éclairages extérieurs.
- la pertinence des choix et usages, pour préserver au mieux la qualité de la nuit bénéfique à l'environnement nocturne et aux habitants de la commune, tout en participant aussi aux économies d'énergie.

Ci-dessous les principaux critères notés positivement et négativement, entrant en ligne de compte dans l'attribution du label Villes et Villages Etoilés :

#### Points positifs :

- Durée ET proportion de l'extinction en milieu de nuit et/ou réduction de puissance
- Bons luminaires avec orientation de la lumière uniquement vers le bas
- Utilisation de lampes de puissance raisonnable
- Utilisation de lampes émettant une lumière jaune/orangée
- Sensibilisation aux enjeux pluriels, participation des citoyens et des acteurs de la commune

	<b>COMPTE RENDU (Suite)</b>	Indice : 00  Page : Page 5 sur 5
--	---------------------------------	--

- Réglementation des éclairages privés et coupure programmée des publicités et enseignes éclairées
- Charte d'engagement pour la protection de l'environnement nocturne ANPCEN
- Absence de mises en lumière du bâti et des éléments naturels
- Utilisation de la signalisation passive

Points négatifs :

- ✗ Utilisation de lampes de forte puissance
- ✗ Utilisation de faisceaux lumineux publicitaires (laser/DCA/skytracer, ...)
- ✗ Utilisation de sources à lumière blanche en forte proportion
- ✗ Mise en lumière du bâti suivant durée et puissance utilisée
- ✗ Mise en lumière d'éléments naturels
- ✗ Utilisation de spots encastrés au sol
- ✗ Maintien du balisage blanc des éoliennes la nuit
- ✗ Durée excessive des illuminations de Noël et concours associés

**La charte**

Elle figure sur le site internet de l'ANPCEN.

**Conclusion**

La commune de LE PIN adhèrera à la charte et concourra pour « Villes et Villages étoilés ».

**6. QUESTION DIVERSES**

Toponymie des lieux du PIN

Maurice BOULETIN met à disposition de la Commission un fascicule intitulé « Mount Anan » présentant la liste toponymique des lieux du Pin (quartier, terres, rochers, grottes, ...). Ce document, d'une grande richesse sera numérisé par Stéphane LHUISSIER. Dans un deuxième temps les lieux seront portés sur une carte de la commune, de manière directe ou codée.